

Quelle



famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

Les enfants de résidents non permanents au Québec : un portrait statistique à partir du Recensement de 2021

Depuis plusieurs années, les résidents non permanents (RNP) occupent une place grandissante dans le paysage démographique du Québec. Les RNP sont des personnes originaires d'un autre pays et qui habitent au Canada de façon temporaire. Ce groupe comprend notamment les gens qui viennent pourvoir des postes en tant que travailleurs étrangers, ceux qui viennent étudier au Canada comme étudiants internationaux, ainsi que les personnes qui demandent l'asile (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration [MIFI], 2023). Entre 2006 et 2021, la part relative des RNP dans la composition de la population québécoise a quadruplé, passant de 0,6 % à 2,4 %^{1,2}. Plusieurs facteurs participent à cette croissance. D'une part, le Québec se caractérise par le vieillissement de sa population et par de faibles taux de fécondité, ce qui contribue à créer une pression sur l'offre de travailleurs et à freiner la croissance économique (Institut de la statistique du Québec, 2024; Boudarbat et Connolly, 2022). Dans ce contexte, les travailleurs étrangers et les étudiants internationaux sont devenus une importante source de main-d'œuvre (Tuey et Bastien, 2023; Frozzini et coll., 2022). Par ailleurs, les programmes de sélection

des immigrants basés sur des objectifs humanitaires ainsi que le contexte géopolitique international favorisent la venue de migrants et de réfugiés (Clavel, 2024; Boudarbat et Connolly, 2022; Street et Laplante, 2014).

En dépit du caractère temporaire du statut de résidence des RNP, plusieurs souhaitent s'établir au Québec en permanence³ (Institut du Québec [IDQ], 2024; Tuey et Bastien, 2023; Hanley et coll., 2021). Pour une bonne partie des RNP, le projet migratoire s'articule à un projet familial. Bon nombre d'entre eux choisissent, de gré ou de force, de quitter leur pays d'origine pour assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants, leur fournir un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé, ou pour améliorer la situation économique de leur famille (Frozzini et coll., 2022; Richard et coll., 2019; Vatz Laaroussi, 2009; Bérubé, 2004). En 2021, 20 % des RNP dénombrés au Québec étaient des parents d'enfant mineur, une proportion semblable à celle observée dans le reste de la population (19 %)⁴. Les RNP regroupent également une part importante d'enfants d'âge mineur, notamment chez les demandeurs d'asile. Entre 2018 et 2023, 21 % des personnes ayant demandé l'asile au Québec étaient âgées de 0 à 14 ans

Table des matières

Les enfants de RNP en 2021 : présence et répartition régionale.....	4
Quelques caractéristiques des familles et des enfants de RNP.....	7
Bibliographie.....	14
Définitions et particularités des données.....	15

au moment de la demande (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], 2024). Enfin, les jeunes adultes en âge de procréer qui sont susceptibles de mener à terme un projet familial représentent une part considérable des RNP. En 2021, près des trois quarts d'entre d'eux (74 %) étaient âgés de 20 à 44 ans. En comparaison, 31 % du reste de la population appartenaient à ce groupe d'âge⁴.

Il est reconnu que les RNP, dont ceux dans les familles, sont confrontés à des barrières d'insertion sociale et économique. D'une part, malgré le souhait, pour un grand nombre, de travailler et de contribuer à la société d'accueil, plusieurs éprouvent des difficultés d'accès au marché du travail. Dans le cas des demandeurs d'asile, la plupart disposent de peu de ressources financières à leur arrivée au Québec.

- 1 Statistique Canada, *Recensements du Canada de 2006 et 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau A2 de la commande spéciale CO-0985 et du tableau 3 de la commande spéciale CO-2384.
- 2 Au cours des quatre dernières années, l'augmentation du nombre de RNP au Québec s'est poursuivie. Voir à ce sujet : Institut de la statistique du Québec (2025). *Résidents non permanents selon le type, par trimestre, Québec et Canada, 2021-2025*, site Web consulté le 30 avril 2025.
- 3 En 2023, près du tiers des nouveaux résidents permanents du Québec avaient auparavant détenu un permis d'études, un permis de travail du Programme de mobilité internationale ou un permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires (IDQ, 2024).
- 4 Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau 3 de la commande spéciale CO-2384.

Comme l'obtention d'un permis de travail peut prendre plusieurs mois, la grande majorité se voit contrainte de recourir aux prestations d'aide sociale (Hanley et coll., 2021). En outre, en raison du caractère temporaire de ce permis et de l'incertitude quant à l'issue de leur demande, plusieurs employeurs seraient réticents à embaucher un demandeur d'asile, sauf pour des emplois peu qualifiés ou de courte durée (Hanley et coll., 2021). Quant aux travailleurs étrangers temporaires, des études soulignent la précarité de leur statut de résidence et ses effets parfois délétères sur leurs conditions de travail, notamment pour ceux qui détiennent un permis de travail fermé⁵ (Frozzini et coll., 2022; Fleury et coll., 2018; Carpentier et Fiset, 2011).

Certains RNP peuvent également rencontrer des obstacles liés à la maîtrise de la langue et à la non-reconnaissance de leurs diplômes et compétences acquises à l'étranger, en plus d'être victimes de discrimination (Clavel, 2024; Hanley et coll., 2021; Frozzini et Gratton, 2015). En outre, des travaux ont montré qu'une part importante d'entre eux occupent un emploi faiblement qualifié et se trouvent en situation de surqualification en emploi⁶ (Fleury et coll., 2018; Tuey et Bastien, 2023). Par ailleurs, plusieurs RNP ne sont pas admissibles à certains programmes et services gouvernementaux⁷ ou ont du mal à y accéder, notamment en raison de la barrière linguistique, d'un manque d'information adaptée à leurs besoins ou de coûts trop élevés (Clavel, 2024; Observatoire des tout-petits, 2019).

Non sans lien avec ce qui précède, les RNP peuvent également être confrontés à des difficultés d'accès à un logement adéquat et à des revenus suffisants. Les demandeurs d'asile seraient notamment nombreux à avoir déjà vécu des situations d'insécurité alimentaire et de manque d'argent pour subvenir à leurs besoins essentiels, en particulier durant la première année de leur arrivée (Hanley et coll., 2021).

Des obstacles propres aux familles de RNP peuvent également surgir, dont la perte de repères culturels relatifs à l'exercice de la parentalité et aux normes éducatives, de même que le manque de soutien social permettant aux parents de mieux concilier leurs diverses responsabilités (Clavel, 2024). Selon l'*Enquête québécoise sur la parentalité 2022* (Lavoie et Auger, 2023), les parents nés à l'étranger sont deux fois plus nombreux que ceux nés au Canada à déclarer avoir un entourage peu disponible en cas de besoin (57 % c. 26 %).

Les défis liés à la trajectoire des RNP sont susceptibles d'entraîner des répercussions négatives sur le bien-être des familles et des enfants. Des études ont montré que, pour plusieurs parents demandeurs d'asile, notamment les mères en situation de monoparentalité, l'expérience migratoire et les barrières d'insertion sociale et économique auxquelles ils se heurtent dans le pays d'accueil peuvent être sources d'isolement social et de détérioration de leur santé mentale. Le stress et l'anxiété vécus par les parents pourraient en outre se répercuter sur le bien-être des enfants (Clavel, 2024; Hanley et coll., 2021). Plus généralement, les conditions de vie précaires et les barrières d'accès à certains services d'aide gouvernementale auxquelles sont confrontés une part des enfants de RNP sont susceptibles d'affecter leur santé et leur développement global (Observatoire des tout-petits, 2019; Médecins du Monde Canada, 2019). Selon l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022* (Ducharme et coll., 2023), les enfants de maternelle 5 ans nés à l'étranger sont proportionnellement plus nombreux à être vulnérables dans au moins un domaine de développement que ceux nés au Canada (37 % c. 28 %).

Plusieurs travaux rappellent que les RNP, comme la plupart des citoyens et des résidents permanents, contribuent au développement social et économique



de la province. Ces personnes résident légalement sur le territoire québécois et paient des impôts; plusieurs d'entre elles désirent en outre s'établir en permanence au Québec. Il importe donc de mieux comprendre leur situation et leurs caractéristiques, notamment celles des enfants et de leur famille, afin de favoriser la mise en œuvre de politiques et de services adaptés à leurs besoins (Tuey et Bastien, 2023; Frozzini et coll., 2022; Hanley et coll., 2021).

Ce numéro du bulletin *Quelle famille ?* brosse un portrait statistique des enfants dont les parents sont des RNP vivant au Québec. Il fournit tout d'abord des renseignements sur la taille et la répartition de cette population, notamment dans la région administrative de Montréal, où habitent la majorité des enfants de RNP. Par la suite, ce bulletin met en lumière certaines caractéristiques des familles et des enfants de RNP, y compris l'âge et le lieu de naissance des enfants, le niveau de scolarité et la présence sur le marché du travail des parents, leur connaissance des langues officielles, ainsi que certains aspects du logement habité. Pour que leur situation et leurs caractéristiques soient mises en perspective, les enfants de RNP sont, sur le plan statistique, comparés aux autres enfants du Québec.

5 Un permis de travail fermé « autorise la personne à travailler au Canada seulement avec l'employeur mentionné dans ce document et dans le lieu indiqué dans ledit document » (Frozzini et coll., 2022, p. 4). Les travailleurs étrangers temporaires possédant ce type de permis de travail seraient particulièrement limités dans leurs mouvements et leurs actions. Advenant la perte involontaire du lien d'emploi ou le souhait de changer d'employeur ou de travail à exécuter, ces personnes doivent obtenir un nouveau permis de travail. Les dépenses et le temps d'attente occasionnés par ces démarches placeraient certains d'entre eux dans une situation financière précaire, qui accentuerait leur vulnérabilité face à des employeurs mal intentionnés (Frozzini et coll., 2022; Fleury et coll., 2018; Carpentier et Fiset, 2011).

6 Un emploi faiblement qualifié correspond aux emplois dont le niveau de compétence exigé est inférieur au niveau technique collégial. La surqualification est quant à elle définie comme « une situation où le niveau de compétence de l'emploi occupé est inférieur au niveau de formation » (Fleury et coll., 2018).

7 À titre d'exemples, certains RNP ne sont pas admissibles au Régime de l'assurance maladie du Québec, au Programme de logement sans but lucratif (aussi appelé HLM), aux allocations familiales pour enfants ainsi qu'à certains services d'aide à l'employabilité (Régie de l'assurance maladie du Québec, 2024; Société d'habitation du Québec, 2024; Retraite Québec, 2024; Emploi-Québec, 2024).

Les informations présentées dans ce bulletin sont tirées du dernier recensement du Canada, réalisé en 2021. Elles sont basées sur la notion d'enfant dans une famille de recensement, telle que définie par Statistique Canada. Pour être considéré comme faisant partie d'une famille de recensement, un enfant doit habiter avec au moins un de ses parents dans le même logement le jour du recensement. Certains enfants, comme ceux qui résident dans un foyer collectif ou ceux qui habitent dans une famille d'accueil, ne sont donc pas considérés comme vivant dans une famille, au sens du recensement. Ces enfants sont exclus du portrait.

Dans le cadre du Recensement de 2021, les RNP sont des personnes originaires d'un autre pays ayant été autorisées à entrer au Canada à des fins de séjour temporaire. Les RNP regroupent les titulaires d'un permis de travail (les travailleurs étrangers), les titulaires d'un permis d'études (les étudiants internationaux) ainsi que les personnes qui revendiquent le statut de réfugié (les demandeurs d'asile)⁸. Cette population inclut également les autres RNP, tels que les titulaires d'un permis de séjour temporaire ou d'un super visa.

En fonction des renseignements sur les parents avec lesquels ils vivent, les enfants à l'étude sont divisés en quatre groupes et sous-groupes :

- **Enfants de résidents non permanents :** les deux parents (familles biparentales), ou le parent seul (familles monoparentales), sont des RNP. Parmi ces enfants, on distingue deux sous-groupes :
 - **Enfants de demandeurs d'asile :** les deux parents, ou le parent seul, sont des demandeurs d'asile.
 - **Enfants de titulaires d'un permis de travail ou d'études :** Au moins un des parents, ou le parent seul, est titulaire d'un permis de travail et/ou d'études. Ce groupe inclut également les enfants, peu nombreux, dont au moins un des parents, ou le parent seul, fait partie des autres RNP.

- **Autres enfants :** Au moins un des parents, ou le parent seul, n'est pas un RNP. Ces parents sont des citoyens canadiens (de naissance ou naturalisés) ou des résidents permanents.

Pour plus de précisions concernant les notions employées, la lectrice ou le lecteur est invité à consulter la section [Définitions et particularités des données](#), présentée en fin de document.

Ce bulletin fournit des informations sur la taille, la répartition et les caractéristiques de la population des enfants de RNP vivant au Québec au moment du recensement, soit le 11 mai 2021. Ainsi, le portrait brossé ne tient pas compte de la hausse importante du nombre de RNP enregistrée au Québec au cours des quatre dernières années. Par ailleurs, plusieurs sources statistiques incluent des renseignements sur les RNP au Québec et au Canada, notamment les données administratives de l'IRCC ainsi que la Base de données longitudinales sur l'immigration. Ces sources présentent des estimations qui diffèrent de celles du recensement, en raison de divergences méthodologiques et de périodes de référence distinctes. Enfin, les RNP constituent un groupe démographique difficile à étudier, pouvant faire l'objet d'un sous-dénombrement. Malgré tous les efforts déployés par Statistique Canada pour les recenser, des facteurs tels que les difficultés linguistiques, la méconnaissance du recensement ou un manque d'information sur son utilité ont pu influencer sur la précision des estimations (Tuey et Bastien, 2023; Statistique Canada, 2023).

Pour le Recensement de 2021, des renseignements sur les RNP ont été obtenus pour la première fois à partir des dossiers administratifs de l'IRCC, alors que dans les recensements antérieurs, ces données étaient recueillies directement dans le questionnaire. Le jumelage de ces informations aux données du recensement a permis de distinguer les RNP selon le motif de leur résidence temporaire. En raison de ces différences dans les méthodes de collecte, la comparabilité historique

avec les recensements précédents est affectée. Par conséquent, le présent bulletin n'établit pas de comparaison avec les résultats des recensements antérieurs concernant les enfants de RNP. De plus, il n'est pas possible de comparer les types de famille de RNP dans lesquelles vivent les enfants aux résultats des recensements précédents, car ces données n'étaient pas disponibles auparavant (Tuey et Bastien, 2023; Statistique Canada, 2023). Pour plus de renseignements concernant la comparabilité des données sur les RNP et le sous-dénombrement de cette population, la lectrice ou le lecteur est invité à consulter le [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#), diffusé par Statistique Canada.

Sauf mention contraire, les nombres présentés dans ce bulletin se rapportent aux 1,6 million d'enfants mineurs (âgés de 0 à 17 ans) dénombrés au Québec lors du recensement ou à un sous-groupe d'enfants appartenant à cet univers, même si cette précision n'apparaît pas explicitement dans le texte. Les proportions sont présentées avec une décimale dans les tableaux et les figures, alors qu'elles sont arrondies à l'entier dans le texte, à l'exception de celles qui sont inférieures à 5%. Finalement, le Recensement de 2021 a été mené dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, ce qui a nui à l'ensemble de son déroulement, de la collecte des données jusqu'à la diffusion des résultats. Différentes stratégies ont été déployées par Statistique Canada afin de minimiser les répercussions négatives de cette crise sanitaire majeure sur la qualité de l'information qui en découle. Pour plus d'informations à ce sujet, la lectrice ou le lecteur est invité à consulter notamment l'annexe 1.4 du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), diffusé par Statistique Canada.

⁸ La catégorie des demandeurs d'asile comprend également les personnes protégées qui n'ont pas été admises comme résidents permanents, ainsi que les personnes qui ont reçu une décision négative de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), ou qui ont retiré ou abandonné leur demande et n'ont pas encore régularisé leur statut ou quitté le Canada. Les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les groupes apparentés peuvent également être titulaires d'un permis de travail et/ou d'études.



Les enfants de RNP en 2021 : présence et répartition régionale

En 2021, 2,2 % des enfants mineurs recensés au Québec vivent dans une famille de RNP, ce qui représente un peu plus de 36 000 enfants (tableau 1). Les familles de titulaires d'un permis de travail ou d'études regroupent près de 22 000 enfants, tandis que celles dont les parents sont des demandeurs d'asile en comptent un peu plus de 14 000.

Parmi les quelque 22 000 enfants de RNP titulaires d'un permis de travail ou d'études, près de huit sur dix vivent avec deux parents (ou un parent seul) qui possèdent chacun un permis de travail (78 %). Dans 14 % des cas, un seul des conjoints détient un permis de travail. Par ailleurs, pour un peu plus d'un enfant sur quatre (27 %), au moins un des parents (ou le parent seul) est titulaire d'un permis d'études (données non présentées).

Les enfants de RNP habitent en majorité sur l'île de Montréal

L'une des caractéristiques importantes de l'immigration au Québec est sa forte concentration dans la région de Montréal (Rioux, 2015; Dion, 2010; St-Amour et Ledent, 2010). Selon le Recensement de 2021, plus de six enfants de RNP sur dix habitent sur l'île de Montréal (61 % – tableau 2). En comparaison, 21 % des autres enfants mineurs vivent dans la région montréalaise. En incluant les territoires de la Montérégie (13 %), de la Capitale-Nationale (8 %) et de Laval (3 %), ces quatre régions regroupent ainsi 85 % des enfants de RNP⁹.

Les données indiquent par ailleurs que les enfants de demandeurs d'asile sont particulièrement présents à Montréal, alors que 71 % d'entre eux habitent dans cette

région. Bien que la majorité des enfants de titulaires de permis de travail ou d'études résident également à Montréal (54 %), ceux-ci sont néanmoins un peu plus nombreux, en proportion, que les enfants de demandeurs d'asile dans certaines régions du Québec. Par exemple, les

territoires de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie regroupent 20 % des enfants de titulaires de permis de travail ou d'études, comparativement à 3,8 % des enfants de demandeurs d'asile.

Tableau 1 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants mineurs, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, Québec, 2021

Enfants mineurs	N	%
Enfants de résidents non permanents	36 250	2,2
Enfants de demandeurs d'asile	14 315	0,9
Enfants de titulaires d'un permis de travail ou d'études	21 935	1,3
Autres enfants	1 596 210	97,8
Total	1 632 460	100,0

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2542.

Tableau 2 Répartition en pourcentage des enfants d'âge mineur, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, et selon la région administrative, Québec, 2021

Région administrative	Enfants de résidents non permanents			Autres enfants n = 1 596 210
	Total	Enfants de demandeurs d'asile	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études	
	n = 36 250	n = 14 315	n = 21 935	
	%			
Montréal	60,9	71,2	54,2	21,3
Montérégie	12,9	13,8	12,3	18,3
Capitale-Nationale	7,7	1,3	11,8	8,4
Laval	3,4	4,6	2,7	5,6
Chaudière-Appalaches	3,2	0,6	4,9	5,3
Estrie	2,8	1,9	3,3	5,7
Autres régions	9,2	6,6	10,9	35,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2542.

⁹ Malgré certains contrastes, la répartition des enfants de RNP selon la région administrative s'apparente à celle observée chez les familles dont les deux parents (ou le parent seul) sont ou ont déjà été des résidents permanents (immigrants). Chez ces familles, près de la moitié des enfants mineurs habitent dans la région de Montréal (49 %), tandis que le tiers d'entre eux résident dans les régions de la Montérégie (16 %), de Laval (12 %) et de la Capitale-Nationale (5 % – données non présentées).

Le territoire de CLSC Montréal-Nord regroupe une forte proportion d'enfants de demandeurs d'asile

Le tableau 3 présente la proportion d'enfants mineurs dont les parents sont des RNP, pour certaines régions du Québec ainsi que pour les territoires de CLSC situés sur l'île de Montréal. Ces données fournissent une indication quant à l'importance relative du nombre d'enfants de RNP dans chacun des territoires à l'étude. Sans surprise, la région de Montréal enregistre la proportion la plus élevée, alors que 6 % des enfants mineurs recensés en 2021 vivent dans une famille de RNP. Viennent ensuite la Capitale-Nationale (2,0 %), puis les autres régions qui regroupent chacune moins de 2,0 % d'enfants de RNP.

Dans la région de Montréal, certains secteurs se démarquent par une plus forte présence des enfants de RNP. La zone regroupant les territoires de CLSC Métro

et Côte-des-Neiges – secteur Snowdon comprend 13 % d'enfants de RNP, soit une proportion deux fois plus élevée que la moyenne pour la région de Montréal. La très grande majorité des enfants de RNP qui habitent dans ce quartier font partie d'une famille de titulaires de permis de travail ou d'études (12 % de l'ensemble des enfants de ce territoire). Deux autres secteurs comptent au moins un enfant sur dix de parents RNP, dont celui incluant les territoires de CLSC Parc-Extension et Côte-des-Neiges – secteurs Mont-Royal et Côte-des-Neiges (11 %). Cette zone compte un peu plus de 6 % d'enfants de titulaires de permis de travail ou d'études et près de 5 % d'enfants de demandeurs d'asile. Enfin, 10 % des enfants mineurs du territoire de CLSC Montréal-Nord vivent

dans une famille de RNP, composée pour la plupart de parents demandeurs d'asile. Il s'agit de la plus forte proportion d'enfants de demandeurs d'asile parmi les territoires ou regroupement de territoires de CLSC présentés au tableau 3. Le territoire de CLSC Saint-Michel enregistre également un pourcentage élevé d'enfants de demandeurs d'asile, soit 7 %.

Notons finalement que l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery, situé dans la région de la Capitale-Nationale, se démarque en ce qui concerne la présence des enfants de RNP. En effet, 10 % des enfants mineurs qui habitent dans ce secteur de la ville de Québec font partie d'une famille de RNP dont les parents sont, dans la quasi-totalité des cas, des titulaires de permis de travail ou d'études (donnée non présentée).

Tableau 3 Proportion d'enfants d'âge mineur dont les parents sont des résidents non permanents, selon la région administrative et le territoire de CLSC (île de Montréal), Québec, 2021

Région administrative et territoire de CLSC (île de Montréal)	Enfants mineurs	Enfants de résidents non permanents		
		Total	Enfants de demandeurs d'asile	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études
	N	%		
Montréal	361 865	6,1	2,8	3,3
CLSC Métro et CLSC Côte-des-Neiges (territoire Snowdon)	13 620	12,8	1,1	11,7
CLSC Parc-Extension & CLSC Côte-des-Neiges (territoires Côte-des-Neiges et Mont-Royal)	26 300	11,0	4,6	6,4
CLSC Montréal-Nord	19 500	10,4	9,8	0,5
CLSC Saint-Michel	12 735	8,4	7,4	1,0
CLSC Côte Saint-Luc et CLSC Notre-Dame-de-Grâce / Montréal-Ouest	24 330	7,7	1,7	6,0
CLSC du Plateau Mont-Royal, CLSC Saint-Louis-du-Parc et CLSC des Faubourgs (territoire Montréal Centre-Sud / Centre-Ville)	17 880	7,3	0,5	6,9
CLSC Lachine et CLSC LaSalle	27 230	6,8	4,4	2,4
CLSC Saint-Laurent	22 435	5,3	2,9	2,4

Tableau 3 Proportion d'enfants d'âge mineur dont les parents sont des résidents non permanents, selon la région administrative et le territoire de CLSC (île de Montréal), Québec, 2021 (suite)

Région administrative et territoire de CLSC (île de Montréal)	Enfants mineurs	Enfants de résidents non permanents		
		Total	Enfants de demandeurs d'asile	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études
	N	%		
CLSC Bordeaux-Cartierville	12 115	5,2	4,2	1,0
CLSC Ahuntsic	14 900	5,1	3,2	2,0
CLSC Saint-Henri, CLSC Verdun, CLSC Côte-Saint-Paul et CLSC Pointe-Saint-Charles	24 400	5,1	0,9	4,2
CLSC Hochelaga-Maisonneuve et CLSC Mercier-Ouest	13 980	5,0	1,9	3,1
CLSC Rosemont	14 970	4,7	2,2	2,4
CLSC Villeray et CLSC La Petite Patrie	15 990	3,9	0,5	3,3
CLSC Lac Saint-Louis et CLSC Pierrefonds (territoire Dollard-des-Ormeaux)	25 450	3,7	0,3	3,4
CLSC Saint-Léonard	17 695	3,6	2,6	1,0
CLSC Pierrefonds (territoire Pierrefonds)	18 620	3,5	2,0	1,5
CLSC Rivière-des-Prairies et CLSC Mercier-Est / Anjou (territoire Anjou)	20 530	3,1	2,2	0,9
CLSC Mercier-Est / Anjou – territoire Mercier-Est et CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	19 165	2,3	1,9	0,5
Capitale Nationale	136 765	2,0	0,1	1,9
Montréal	296 205	1,6	0,7	0,9
Autres régions	837 625	0,8	0,2	0,6
Total - Province de Québec	1 632 460	2,2	0,9	1,3

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2542.

Quelques caractéristiques des familles et des enfants de RNP

À partir des données du Recensement de 2021, quelques caractéristiques des familles et des enfants de RNP, ainsi que du logement qu'ils occupent, sont présentées dans les tableaux 4 à 6. Comme indiqué précédemment, les enfants de RNP sont comparés, sur le plan statistique, aux autres enfants du Québec afin de mettre en relief leur situation et leurs caractéristiques propres.

Les enfants de RNP sont en général plus jeunes que les autres enfants

Les familles de RNP se caractérisent par la présence marquée d'enfants d'âge préscolaire (tableau 4). En 2021, un peu plus d'un enfant de RNP sur trois est âgé de 0 à 4 ans (35%). Parmi les autres enfants, ce pourcentage se situe à 26%. Notons,

de plus, qu'environ un enfant de RNP sur treize est âgé de moins d'un an (8%). À l'autre bout du spectre, les enfants les plus vieux, soit ceux âgés de 12 à 17 ans, sont en proportion moins nombreux dans les familles de RNP que parmi les autres familles québécoises (24 % c. 33%).

En ce qui concerne l'âge des enfants, très peu d'écart est observé entre les familles de demandeurs d'asile et celles qui détiennent un permis de travail ou d'études.

Tableau 4 Répartition en pourcentage des enfants d'âge mineur, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, et selon certaines caractéristiques des enfants, Québec, 2021

Caractéristiques des enfants	Enfants de résidents non permanents			Autres enfants n = 1 596 210
	Total n = 36 250	Enfants de demandeurs d'asile n = 14 315	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études n = 21 935	
	%			
Groupe d'âge de l'enfant				
0 à 4 ans	34,7	36,2	33,8	25,5
Moins d'un an	7,5	7,0	7,8	4,8
5 à 11 ans	41,6	39,7	42,9	41,2
12 à 17 ans	23,7	24,2	23,3	33,3
Nombre d'enfants à la maison				
1 enfant	24,9	19,8	28,2	17,6
2 enfants	42,1	39,6	43,7	46,1
3 enfants	33,1	40,6	28,2	36,3
Lieu de naissance de l'enfant				
Au Québec	21,4	24,7	19,2	90,3
Ailleurs au Canada	1,2	0,5	1,6	2,6
À l'extérieur du Canada	77,5	74,8	79,3	7,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux 1 et 2 de la commande spéciale CO-2542.

Une proportion élevée d'enfants de demandeurs d'asile vit dans une famille nombreuse

Les résultats du tableau 4 indiquent que le tiers des enfants mineurs de RNP vit dans une famille nombreuse (33%), c'est-à-dire une famille comptant trois enfants ou plus. Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée chez les enfants de citoyens canadiens ou de résidents permanents (36 %).

Toutefois, des écarts notables sont observés selon le type de famille de RNP. Ainsi, 41 % des enfants de demandeurs d'asile font partie d'une famille nombreuse, comparativement à 28 % des enfants de titulaires de permis de travail ou d'études. Chez ces derniers, on note une forte proportion d'enfants uniques, c'est-à-dire d'enfants qui ne cohabitent pas avec un frère ou une sœur (28 %).

Une part notable d'enfants de RNP sont nés au Québec

Bien que la majorité des enfants mineurs de RNP recensés au 2021 soient nés à l'extérieur du Canada, une part appréciable d'entre eux sont venus au monde au Québec, après l'épisode de migration (tableau 4). Ainsi, un peu plus d'un enfant de RNP sur cinq est né dans la province de Québec (21 %)¹⁰. Sans surprise, les autres enfants sont majoritairement nés en sol québécois (90 %). Notons que, chez les familles dont

10 Notons que 56 % des enfants de RNP âgés de 0 à 4 ans sont nés au Québec.

les deux parents (ou le parent seul) sont ou ont déjà été des résidents permanents (immigrants) arrivés au Canada depuis moins de 5 ans, la proportion d'enfants mineurs nés au Québec (21 %) est semblable à celle enregistrée chez les RNP (donnée non présentée).

Les résultats indiquent par ailleurs que la part des enfants de RNP qui sont nés au Québec est un peu plus élevée dans les familles de demandeurs d'asile (25 %) que parmi celles dont au moins un parent est titulaire d'un permis de travail ou d'études (19 %).

Peu de parents RNP sont âgés de 45 ans ou plus

Comme mentionné précédemment, l'une des caractéristiques de la population des RNP vivant au Québec est sa forte représentation dans les groupes d'âge plus jeunes. Il en va de même chez les parents d'enfants mineurs ([tableau 5](#)). En 2021, 37 % des enfants de RNP font partie d'une famille dont le plus jeune des conjoints (ou le parent seul) est âgé de moins de 35 ans. En comparaison, 28 % des autres enfants vivent avec au moins un parent appartenant à ce groupe d'âge. À l'autre bout du spectre, la proportion d'enfants dont le plus jeune des parents est âgé de 45 ans ou plus est passablement plus faible chez les familles de RNP (12 %) que chez les autres familles (20 %).

La jeunesse des parents RNP se vérifie chez les deux sous-groupes à l'étude. Ainsi, 38 % des enfants de demandeurs d'asile et 36 % des enfants de titulaires d'un permis de travail ou d'études font partie d'une famille dont le plus jeune des conjoints (ou le parent seul) est âgé de moins de 35 ans.

Trois enfants de demandeurs d'asile sur dix vivent dans une famille monoparentale

Les résultats du [tableau 5](#) montrent qu'en 2021, 80 % des enfants mineurs de RNP recensés au Québec font partie d'une famille biparentale, un résultat semblable à celui observé chez les autres enfants (79 %). Ainsi, environ un enfant sur cinq vit avec un parent seul, que ce dernier soit ou non un RNP. Ces résultats masquent

cependant des particularités propres à chacun des deux sous-groupes d'enfants de RNP. À ce titre, la monoparentalité concerne 30 % des enfants de demandeurs d'asile, comparativement à 13 % des enfants de titulaires d'un permis de travail ou d'études.

Il est bien établi que les familles monoparentales sont dirigées, en grande majorité, par une mère seule. Cette configuration familiale est particulièrement répandue chez les RNP. Parmi les familles monoparentales, 89 % des enfants de RNP vivent avec une mère seule, comparativement à 74 % des autres enfants. En outre, cette proportion atteint 91 % chez les enfants de demandeurs d'asile et 85 % chez ceux dont les parents sont titulaires d'un permis de travail ou d'études touchés par la monoparentalité (données non présentées).

Le tiers des enfants de demandeurs d'asile vit avec des parents qui ne connaissent pas le français

Le Recensement de 2021 fournit des informations sur la connaissance des langues officielles au Canada. Plus précisément, les données recueillies permettent de savoir si une personne connaît suffisamment le français ou l'anglais pour soutenir une conversation. En 2021, 73 % des enfants mineurs de RNP vivent avec au moins un parent capable de converser en français ([tableau 5](#)). Ainsi, pour près de trois enfants de RNP sur dix, les deux conjoints (dans le cas des familles biparentales) ou le parent seul ne maîtrisent pas assez bien le français pour entretenir une discussion (28 %). Notons également que, dans 4,0 % des cas, les parents vivant au sein du ménage ne connaissent ni le français ni l'anglais.

La méconnaissance du français touche tout particulièrement les demandeurs d'asile. Dans ces familles, les parents du tiers des enfants ne connaissent pas assez bien le français pour soutenir une conversation (34 %). En outre, 8 % des enfants de demandeurs d'asile vivent dans une famille dont les parents ne connaissent ni le français ni l'anglais. Du côté des titulaires de permis de travail ou d'études,

on observe également une part appréciable d'enfants dont les parents n'ont pas une maîtrise suffisante du français, cette situation concernant plus d'un enfant sur cinq (23 %).

Les parents titulaires d'un permis de travail ou d'études sont fortement scolarisés

Les RNP sont une importante source de main-d'œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail. Plusieurs programmes favorisent la venue de travailleurs étrangers hautement qualifiés et d'étudiants internationaux scolarisés, dont le Programme de mobilité internationale et le Programme des étudiants étrangers (MIFI, 2023 ; IDQ, 2024). Il n'est donc pas étonnant de constater que les parents RNP ont un niveau de scolarité élevé. En 2021, 65 % des enfants mineurs de RNP vivent avec au moins un parent qui possède un diplôme d'études universitaires, une proportion supérieure à celle observée chez les autres enfants (48 % – [tableau 5](#)).

L'examen des résultats selon le type de famille de RNP révèle que les familles de titulaires de permis de travail ou d'études se démarquent passablement sur le plan du niveau de scolarité des parents. Dans ces familles, huit enfants mineurs sur dix ont au moins un parent qui détient un diplôme d'études universitaires (80 %). À l'autre extrémité du spectre, une faible part de ces enfants fait partie d'une famille dont les parents n'ont aucun diplôme (1,4 %) ou dont le plus haut diplôme acquis par l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est de niveau secondaire (3,8 %). Chez les demandeurs d'asile, 14 % des enfants ont des parents sans diplôme et, dans 19 % des cas, le plus haut diplôme obtenu est de niveau secondaire. C'est donc près d'un enfant de demandeur d'asile sur trois (33 %) qui vit avec des parents ne détenant aucun diplôme d'études postsecondaires. Néanmoins, plus de quatre enfants de demandeurs d'asile sur dix (43 %) ont au moins un parent diplômé d'une université. Cette proportion est semblable à celle enregistrée chez les familles dont les deux parents (ou le parent seul) sont des citoyens canadiens de naissance (42 % – donnée non présentée).

Les parents RNP sont moins présents sur le marché du travail que les autres parents

Bien que les parents RNP soient dans l'ensemble fortement scolarisés, ils sont moins présents sur le marché du travail que les autres parents. En 2021, un peu plus de la moitié des enfants mineurs de RNP vit avec deux parents en emploi (53%), une proportion beaucoup plus faible que celle enregistrée chez les autres enfants (75% – tableau 5). Ainsi, la part des enfants dont au moins un parent est sans emploi, qu'il soit inactif ou en situation de chômage, est presque deux fois plus élevée chez les familles de RNP (47%) que chez les autres familles (25%). En outre, 17% des enfants de RNP font partie d'une famille dont les deux parents (ou le parent seul) sont sans emploi, une situation qui concerne 9% des enfants dont au moins un parent est citoyen canadien ou résident permanent.

De façon générale, la présence moindre des parents RNP sur le marché du travail est observée tant chez les demandeurs d'asile que chez les titulaires de permis

de travail ou d'études. Néanmoins, certaines différences entre ces deux groupes méritent d'être relevées. Du côté des demandeurs d'asile, plus d'un enfant sur cinq vit avec deux parents (ou un parent seul) sans emploi (21%), tandis que cette situation regroupe 14% des enfants de titulaires de permis de travail ou d'études. Chez ces derniers, on note une proportion particulièrement élevée d'enfants dont un des parents est en emploi, l'autre inactif ou en situation de chômage (34%).

Par ailleurs, occuper un emploi à temps plein, c'est-à-dire 30 heures ou plus par semaine, semble un peu moins répandu chez les parents RNP que chez les autres parents. C'est du moins ce que suggèrent les résultats concernant les familles dont les deux parents (ou le parent seul) sont en emploi. Chez ces dernières, les enfants de RNP sont proportionnellement moins nombreux que les autres enfants à vivre avec deux parents qui détiennent un emploi à temps plein (64% c. 73% – données non présentées).

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la moins grande présence en emploi

des parents RNP. Tout d'abord, rappelons qu'une partie de ceux-ci ne possèdent pas de permis de travail. Certains d'entre eux accompagnent une conjointe ou un conjoint venu travailler au Québec, d'autres sont présents en sol québécois à titre d'étudiants internationaux. Par ailleurs, certains travaux soulignent que les RNP sont généralement plus jeunes que le reste de la population, et que plusieurs d'entre eux sont en processus d'insertion sur le marché du travail, ce qui contribue à leur plus faible présence au sein de la population active (Fleury et coll., 2018; Tuey et Bastien, 2023). Enfin, certaines barrières d'accès au marché du travail favoriseraient une moins grande présence en emploi des parents RNP, notamment les délais d'obtention et de renouvellement du permis de travail, les difficultés d'accès à certains services d'aide à l'employabilité, les obstacles liés à la maîtrise de la langue ainsi que la discrimination sur le marché du travail (Clavel, 2024; Hanley et coll., 2021; Observatoire des tout-petits, 2019; Fleury et coll., 2018; Frozzini et Gratton, 2015).

Tableau 5 Répartition en pourcentage des enfants d'âge mineur, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, et selon certaines caractéristiques des familles, Québec, 2021

Caractéristiques des familles	Enfants de résidents non permanents			Autres enfants
	Total	Enfants de demandeurs d'asile	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études	
	n = 36 250	n = 14 315	n = 21 935	n = 1 596 210
%				
Groupe d'âge du plus jeune des conjoints ou du parent seul				
Moins de 35 ans	36,5	38,1	35,5	27,6
35 à 44 ans	52,0	52,0	51,9	52,1
45 ans ou plus	11,5	9,9	12,5	20,2
Situation familiale				
Familles biparentales	80,2	70,3	86,6	78,5
Familles monoparentales	19,8	29,7	13,4	21,5
Mères seules	17,6	27,1	11,3	16,0
Pères seuls	2,3	2,5	2,1	5,5

Tableau 5 Répartition en pourcentage des enfants d'âge mineur, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, et selon certaines caractéristiques des familles, Québec, 2021 (suite)

Caractéristiques des familles	Enfants de résidents non permanents			Autres enfants n = 1 596 210
	Total n = 36 250	Enfants de demandeurs d'asile n = 14 315	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études n = 21 935	
	%			
Connaissance des langues officielles par les parents				
Au moins un conjoint, ou le parent seul, connaît le français	72,5	66,2	76,6	96,3
<i>Les deux conjoints, ou le parent seul, connaissent le français</i>	49,7	49,6	49,8	75,5
Les deux conjoints, ou le parent seul, ne connaissent pas le français	27,5	33,7	23,4	3,7
<i>Les deux conjoints, ou le parent seul, connaissent l'anglais seulement</i>	21,6	23,1	20,6	3,3
<i>Les deux conjoints, ou le parent seul, ne connaissent ni le français ni l'anglais</i>	4,0	7,9	1,5	0,2
Plus haut diplôme obtenu par les conjoints ou le parent seul				
Diplôme d'études universitaires	65,0	42,7	79,6	48,1
Diplôme d'études collégiales	9,7	9,2	10,1	20,4
Diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	9,2	15,5	5,1	17,4
Diplôme d'études secondaires	9,7	18,7	3,8	8,6
Aucun diplôme	6,3	13,9	1,4	5,5
Activité des parents sur le marché du travail				
Les deux parents (ou le parent seul) sont en emploi	53,4	56,2	51,5	75,1
Un des parents est en emploi, l'autre est inactif ou en situation de chômage	29,7	22,9	34,1	16,0
Les deux parents (ou le parent seul) sont inactifs ou en situation de chômage	16,9	20,9	14,3	8,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux 1 et 2 de la commande spéciale CO-2542.

La très grande majorité des enfants de RNP font partie d'un ménage locataire

En raison de leur statut de résidence temporaire, il n'est pas étonnant de constater que la très grande majorité des familles de RNP ne sont pas propriétaires de leur logement. En 2021, 83 % des enfants mineurs de RNP font partie d'un ménage locataire, une proportion presque trois fois plus élevée que chez les autres enfants (28 % – [tableau 6](#)). Les résultats indiquent par ailleurs que la part des enfants mineurs qui vivent dans un logement subventionné¹¹ se situe aux alentours de 3 %, tant chez les RNP que chez les autres familles québécoises. En comparaison, notons que, parmi les enfants dont les deux parents (ou le parent seul) sont ou ont déjà été des résidents permanents (immigrants) ayant immigré au Canada depuis moins de 5 ans, 7 % habitent dans un logement subventionné, une proportion deux fois plus élevée que chez les RNP (donnée non présentée).

Les enfants de demandeurs d'asile sont particulièrement nombreux à vivre dans un ménage locataire. De fait, les résultats indiquent que 94 % d'entre eux font partie d'un ménage qui loue son logement. En outre, dans 6 % des cas, le logement habité est subventionné. Chez les titulaires de permis de travail ou d'études, plus des trois quarts des enfants font partie d'un ménage locataire (76 %), dont environ 1 % vit dans un logement subventionné.

Une forte proportion d'enfants de RNP vit dans un logement de taille non convenable

Selon le Recensement de 2021, une large part des enfants mineurs de RNP habitent dans un logement de taille non convenable, c'est-à-dire qui ne comporte pas suffisamment de chambres à coucher

au regard de la taille et de la composition du ménage¹². En effet, près de quatre enfants de RNP sur dix vivent dans un logement de taille non convenable (39 %), soit une proportion trois fois plus élevée que celle observée chez les autres enfants (12 % – [tableau 6](#)). De surcroît, 8 % des enfants de RNP habitent dans un logement où il manque au moins deux chambres à coucher, compte tenu de la taille et de la composition du ménage.

L'examen des résultats selon le type de famille de RNP montre que plus de la moitié des enfants de demandeurs d'asile vivent dans un logement de taille non convenable (56 %). Dans ces familles, un enfant sur sept (15 %) habite un logement où il manque au moins deux chambres à coucher. Bien que cette situation soit moins fréquente chez les enfants de titulaires de permis de travail ou d'études, elle concerne tout de même plus du quart d'entre eux (27 %).

Relativement peu de parents RNP déclarent habiter dans un logement qui nécessite des réparations

Le Recensement de 2021 fournit des données sur l'état physique du logement occupé. Pour ce faire, les répondants doivent indiquer si leur logement nécessite un entretien régulier, des réparations mineures ou des réparations majeures¹³. Comme le soulignent Leloup et Ferreira (2005: 129), « il ne s'agit pas d'une mesure objective de la qualité du logement, mais bien de la représentation que s'en fait le répondant. Les réponses à cette question sont donc entachées par une certaine subjectivité. Ainsi, toutes les personnes ne partagent pas les mêmes standards pour évaluer la qualité du logement et le confort qu'il offre ». De nombreux facteurs, comme l'âge, le sexe, le revenu, les aspirations résidentielles, etc., peuvent influencer sur l'évaluation qu'une personne se fait de son logement.

En 2021, la part des enfants mineurs qui vivent dans un logement où des réparations sont requises est plus faible chez les familles de RNP (29 %) que chez les autres familles (39 %), d'après les renseignements déclarés par les répondants – les parents dans la plupart des cas ([tableau 6](#)). Tant chez les demandeurs d'asile que chez les titulaires de permis de travail ou d'études, la proportion d'enfants qui habitent un logement nécessitant des réparations est inférieure à celle observée chez les autres enfants, se situant respectivement à 32 % et 27 %. Notons toutefois que le logement occupé par près d'un enfant de demandeurs d'asile sur dix requiert des réparations majeures (9 %), soit un pourcentage semblable à celui enregistré chez les autres enfants (8 %), et presque deux fois plus élevé que celui qui prévaut chez les titulaires de permis de travail ou d'études (5 %).

Une part notable des enfants de RNP habitaient à une autre adresse un an auparavant

Lors du Recensement de 2021, des renseignements sont colligés concernant le lieu de résidence un an auparavant. Ces données fournissent des indications sur la mobilité résidentielle des enfants et de leur famille durant la dernière année. En 2021, près d'un enfant de RNP sur cinq habitait à une autre adresse au Canada un an auparavant, soit une proportion deux fois plus élevée que chez les autres enfants (18 % c. 9 % – [tableau 6](#)). Par ailleurs, 9 % des enfants de RNP habitaient à l'extérieur du Canada, tandis que 8 % d'entre eux n'étaient pas nés à pareille date (enfants de moins d'un an). Si l'on ne tient compte que des enfants qui, 12 mois plus tôt, avaient vu le jour et habitaient au Canada, le taux de mobilité résidentielle s'élève à 22 % chez les enfants de RNP, comparativement à 10 % chez les autres enfants (données non présentées).

11 Dans le Recensement de 2021, les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

12 La notion de taille convenable du logement et la Norme nationale d'occupation sur laquelle elle se fonde ont été élaborées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Pour plus de précisions, la lectrice ou le lecteur est invité à consulter la section [Définitions et particularités des données](#), présentée en fin de document.

13 Pour plus de précisions, la lectrice ou le lecteur est invité à consulter la section [Définitions et particularités des données](#), présentée en fin de document.

Tant chez les demandeurs d'asile que chez les titulaires de permis de travail ou d'études, 18% des enfants mineurs habitaient à une autre adresse au Canada un an avant la tenue du Recensement de 2021. Les résultats indiquent également que 14% des enfants de titulaires de permis de travail ou d'études habitaient à l'extérieur du Canada, soit une proportion nettement supérieure à celle observée chez les demandeurs d'asile (1,3%). Par ailleurs, parmi les seuls enfants qui, un an auparavant, étaient nés et vivaient

au Canada, la part de ceux qui ont changé d'adresse s'élève à 23% chez les titulaires de permis de travail ou d'études et à 20% chez les demandeurs d'asile (données non présentées).

Plusieurs écrits soulignent la mobilité résidentielle accrue des RNP (Tuey et Bastien, 2023; Dion, 2010; Renaud et coll., 2006). L'arrivée dans un nouveau pays et les défis d'insertion sociale et économique qui s'y rattachent peuvent

inciter certaines familles à quitter leur lieu de résidence initial. Plusieurs facteurs peuvent motiver ce changement, comme le désir de trouver un logement plus adéquat ou de se rapprocher du lieu de travail ou d'études, des insatisfactions par rapport aux possibilités offertes par le quartier de résidence, ou encore le souhait de se rapprocher de membres de l'entourage (Dion, 2010).

Tableau 6 Répartition en pourcentage des enfants d'âge mineur, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, et selon certaines caractéristiques du logement habité, Québec, 2021

Caractéristiques du logement habité	Enfants de résidents non permanents			Autres enfants n = 1 596 210
	Total n = 36 250	Enfants de demandeurs d'asile n = 14 315	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études n = 21 935	
	%			
Mode d'occupation du logement				
Propriétaire	16,8	6,6	23,6	71,7
Locataire	83,2	93,6	76,4	27,8
Logement subventionné	3,1	5,6	1,3	2,8
Logement de bande	0,0	0,0	0,0	0,5
Taille convenable du logement				
Logement de taille convenable	61,4	43,7	72,9	88,1
Logement de taille non convenable	38,6	56,4	27,1	11,9
Manque une chambre à coucher	30,2	41,8	22,6	9,5
Manque deux chambres à coucher	7,1	12,3	3,8	1,8
Manque trois chambres à coucher ou plus	1,3	2,2	0,6	0,5
Etat du logement				
Entretien normal requis	70,9	67,6	73,1	60,9
Réparations requises	29,1	32,4	26,9	39,1
Réparations mineures	22,5	23,1	22,2	31,2
Réparations majeures	6,6	9,3	4,7	7,9

Tableau 6 Répartition en pourcentage des enfants d'âge mineur, selon que leurs parents sont ou non des résidents non permanents, et selon certaines caractéristiques du logement habité, Québec, 2021 (suite)

Caractéristiques du logement habité	Enfants de résidents non permanents			Autres enfants n = 1 596 210
	Total n = 36 250	Enfants de demandeurs d'asile n = 14 315	Enfants de titulaires de permis de travail ou d'études n = 21 935	
	%			
Mobilité résidentielle un an auparavant				
Habitait à l'adresse actuelle	65,3	73,6	60,0	85,5
Habitait à une autre adresse au Canada	18,1	18,1	18,2	9,3
Habitait à l'extérieur du Canada	9,0	1,3	14,0	0,4
N'était pas né (enfant de moins d'un an)	7,5	7,0	7,8	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2021, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2675

En résumé

- En 2021, 2,2% des enfants mineurs recensés au Québec vivent dans une famille de RNP, ce qui représente un peu plus de 36 000 enfants.
- Les familles de titulaires d'un permis de travail ou d'études regroupent près de 22 000 enfants (1,3% de l'ensemble des enfants mineurs), tandis que celles dont les parents sont des demandeurs d'asile en comptent un peu plus de 14 000 (0,9% de l'ensemble des enfants mineurs).
- 61% des enfants de RNP recensés au Québec habitent sur l'île de Montréal. En incluant les territoires de la Montérégie et de la Capitale-Nationale, ces trois régions regroupent 82% des enfants de RNP.
- 6% de l'ensemble des enfants mineurs vivant dans la région de Montréal font partie d'une famille de RNP. La zone incluant les territoires de CLSC Métro et Côte-des-Neiges – secteur Snowdon comprend 13% d'enfants de RNP.
- Un peu plus d'un enfant de RNP sur cinq est né au Québec (21%).
- Un peu plus d'un enfant de RNP sur trois est âgé de 0 à 4 ans (35%). Chez les enfants de citoyens canadiens ou de résidents permanents, ce pourcentage se situe à 26%.
- Environ un enfant de RNP sur cinq vit avec un parent seul, une proportion semblable à celle observée chez les autres enfants. La monoparentalité est cependant plus fréquente chez les enfants de demandeurs d'asile (30%) que parmi ceux de titulaires d'un permis de travail ou d'études (13%).
- 65% des enfants de RNP vivent avec au moins un parent qui possède un diplôme d'études universitaires, une proportion supérieure à celle observée chez les autres enfants (48%). Dans les familles de titulaires de permis de travail ou d'études, huit enfants sur dix ont au moins un parent qui détient un diplôme d'études universitaires (80%), comparativement à 43% des enfants de demandeurs d'asile.
- La part des enfants mineurs dont les deux parents occupent un emploi est nettement plus faible chez les enfants de RNP que chez les autres enfants (53% c. 75%).
- 83% des enfants de RNP font partie d'un ménage locataire, une proportion presque trois fois plus élevée que chez les autres enfants (28%).
- Près de quatre enfants de RNP sur dix vivent dans un logement de taille non convenable (39%), soit une proportion trois fois plus élevée que celle observée chez les autres enfants (12%).
- La part des enfants mineurs qui vivent dans un logement où des réparations sont requises est plus faible chez les familles de RNP (29%) que chez les autres familles (39%), d'après les renseignements déclarés par les répondants.
- Près d'un enfant de RNP sur cinq habitait à une autre adresse au Canada un an auparavant, soit un pourcentage deux fois plus élevé que chez les autres enfants (18% c. 9%).

Bibliographie

- BÉRUBÉ, Louise (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici : dynamique d'adaptation du rôle parental chez les immigrants*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 276 p.
- BOUDARBAT, Brahim et Marie CONNOLLY (2022). « *Point de vue. L'immigration et le marché du travail au Québec : entre les besoins de court terme et une vraie intégration en emploi* », Dans *Le Québec économique 10. Compétences et transformation du marché du travail*, sous la direction de Benoît Dostie et Catherine Haec, p. 415-428. CIRANO.
- CARPENTIER, Marie et Carole Fiset (2011). *La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 94 p.
- CLAVEL, Caroline Bernadette Françoise (2024). *Expériences d'établissement au Québec de mères réfugiées originaires du Moyen-Orient ayant un enfant entre 0 et 5 ans*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 229 p.
- DION, Patrice (2010). « *Migrations secondaires des nouveaux immigrants au cours de leurs quatre premières années au Canada : motivations et trajectoires* », *Cahiers québécois de démographie*, volume 39, numéro 2, p. 243-273.
- DUCHARME, Amélie, Jesseca PAQUETTE et Sonia DALY (2023). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022. Portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 153 p.
- FLEURY, Charles, Danièle BÉLANGER et Guillaume HAEMMERLI (2018). « *Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une sous-classe d'employés ?* », *Cahiers québécois de démographie*, volume 47, numéro 1, p. 81-108.
- FORMATION CAD (2024). *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) – Emploi-Québec*, site Web consulté le 7 mars 2025.
- FROZZINI, Jorge et Danielle GRATTON (2015). « *Travail migrant temporaire et précarisation* », *Vie économique*, volume 7, numéro 1, 10 p.
- FROZZINI, Jorge, Éric TREMBLAY et Vincent ARNAUD (2022). « *Besoins et présence des travailleuses et travailleurs migrants temporaires dans les régions du Québec* », *Organisations & Territoires*, volume 31, numéro 1, p. 85-96.
- HANLEY, Jill, Grace CHAMMAS, Patrick CLOSS, Frédéric DEJEAN, Nicole IVES, Gina LAFORTUNE, Xavier LELOUP, Annick LENOIR, Lisa MERRY, Garine PAPAIZIAN-ZOHRABIAN, Damaris ROSE, Cécile ROUSSEAU (2021). *Le parcours d'installation des demandeurs d'asile*, Rapport de recherche, Programme Actions concertées, Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Québec, 211 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Résidents non permanents selon le type, par trimestre, Québec et Canada, 2021-2024*, site Web consulté le 7 mars 2025.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071, Édition 2024*, Gouvernement du Québec, 102 p.
- INSTITUT DU QUÉBEC (2024). *L'impact des immigrants temporaires sur le marché de l'emploi au Québec*, Québec, 32 p.
- LAVOIE, Amélie et Alexis AUGER (2023). *Être parent au Québec en 2022. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, Québec, Institut de la Statistique du Québec, 336 p.
- LELOUP, Xavier et Virginie FERREIRA (2005). *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec – Une réalité contrastée*. Québec. Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société, 192 p.
- MÉDECINS DU MONDE CANADA (2019). *Précarisation et marginalisation des enfants de familles migrantes à statut précaire*, Soumission à la Commission spéciale des droits des enfants et de la protection de la jeunesse – Mémoire de Médecins du Monde Canada, 9 p.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2023). *2015-2021 – L'immigration temporaire au Québec*, Gouvernement du Québec, 37 p.
- OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS (2019). *Accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et les tout-petits de familles migrantes*, Montréal, Québec, 64 p.
- RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE (2020). *Connaître les conditions d'admissibilité à l'assurance maladie*, site Web consulté le 7 mars 2025.
- RENAUD, Jean, Karine BÉGIN, Virginie FERREIRA, Damaris ROSE (2006). « *La mobilité résidentielle des immigrants au Canada : les premiers mois* », *La Revue canadienne de recherche urbaine*, volume 15, numéro 2, p. 79-95.
- RETRAITE QUÉBEC (2024). *Admissibilité à l'Allocation famille*, site Web consulté le 7 mars 2025.
- RICHARD, Myriam, Sarah DUFOUR, Myriam COPPRY, Chantal LAVERGNE, Jessica MARTIN, Marie-Claire RUFAGARI (2018). « *Les ateliers Espaces Parents : analyse de la genèse d'une intervention de soutien à l'adaptation du rôle parental en contexte d'immigration* », *Intervention*, numéro 148, p. 5-15.
- RIOUX, Gilles (2015). « *Quelques enjeux de la concentration de l'immigration à Montréal* », *Vie économique*, volume 7, numéro 1, 10 p.
- ST-AMOUR, Martine, et Jacques LEDENT (2010). « *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal : une analyse longitudinale par cohorte d'arrivée au Québec (1992, 1996, 2000 et 2004)* », *Cahiers québécois de démographie*, volume 39, numéro 1, printemps, p. 59-90.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2024). *Programme HLM – Admissibilité*, site Web consulté le 7 mars 2025.

- STATISTIQUE CANADA (2023). [*Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021*](#), n° 98-500-X au catalogue, numéro 2021007, 23 p.
- STATISTIQUE CANADA (2023). [*Dictionnaire, recensement de la population, 2021. Type de résident non permanent*](#), site Web consulté le 17 février 2025.
- STATISTIQUE CANADA (2024). [*Demandeurs d'asile – mises à jour mensuelles d'IRCC – Canada – Demandeurs d'asile selon la province / le territoire ou la demande a été reçue, l'âge et le mois à laquelle la demande a été reçue*](#), site Web consulté le 4 décembre 2024.
- STATISTIQUE CANADA (2024). [*Les statistiques sur les résidents non permanents à Statistique Canada*](#), site Web consulté le 17 janvier 2025.
- STATISTIQUE CANADA (2023). [*Guide du Recensement de la population*](#), 2021, n° 98-304-X au catalogue, numéro 2021001, 92 p.
- STREET, Maria Constanza, et Benoît LAPLANTE (2014). « [*Pas plus élevée, mais après la migration! Fécondité, immigration et calendrier de constitution de la famille*](#) », *Cahiers québécois de démographie*, volume 43, numéro 1, printemps, p. 35-68.
- TUEY, Catherine et Nicolas BASTIEN (2023). « [*Résidents non permanents au Canada: un portrait d'une population croissante à partir du Recensement de 2021*](#) », Statistique Canada, *Regards sur la société canadienne*, 21 p.
- VATZ LAAROUSSI, Michèle (2009). [*Mobilité, réseaux et résilience: le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*](#), Québec, Presses de l'Université du Québec, 251 p.

Définitions et particularités des données

Connaissance des langues officielles

Désigne la capacité d'une personne de soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues, ou dans ni l'une ni l'autre. Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, cela comprend les langues que l'enfant apprend à parler à la maison.

Dans le Recensement de la population de 2021, la question sur la connaissance des langues officielles était la suivante: « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? »

Les répondants pouvaient obtenir les instructions supplémentaires ci-dessous, qui portent sur la façon de répondre à la question de 2021 sur la connaissance des langues officielles, en cliquant sur le bouton d'aide qui figure dans le questionnaire électronique:

- Sélectionnez « Français seulement », « Anglais seulement » ou « Français et anglais » uniquement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans l'une ou l'autre de ces langues.
- Les répondants qui sont sourds ou qui ont un trouble de la parole devraient déclarer la connaissance du français ou de l'anglais, le cas échéant, en sélectionnant l'option appropriée.

État du logement

Fait référence aux besoins de réparation du logement. Cette notion ne comprend pas les rénovations désirées ni les ajouts. Trois réponses sont possibles: Entretien normal requis; Réparations mineures requises; Réparations majeures requises.

La catégorie « entretien normal requis » comprend les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, tel que la peinture ou le nettoyage du système de chauffage.

La catégorie « réparations mineures requises » comprend les logements qui n'ont besoin que de réparations mineures, tels que les logements qui ont des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés; ou des marches, des rampes ou un revêtement extérieur défectueux.

La catégorie « réparations majeures requises » comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse; et les logements qui ont besoin de réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds.

Famille de recensement

Statistique Canada définit la famille de recensement comme suit: « un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet enfant ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement. »

Remarque de Statistique Canada sur la famille de recensement:

La famille de recensement ainsi que ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions portant sur le genre, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union

libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire. Avant 2021, la variable « sexe » était utilisée, plutôt que celle du genre.

Les concepts de la famille de recensement, de la situation dans la famille de recensement et de la structure de la famille de recensement sont demeurés les mêmes depuis 2001. Avant 2001, les concepts de la famille de recensement sont demeurés inchangés de 1976 à 1996. Les changements effectués aux concepts de la famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « [famille de recensement](#) » du Dictionnaire du recensement de 2011 et à la section « [comparabilité historique](#) » du Guide de référence pour les familles – Recensement de 2011. Les principaux changements conceptuels liés aux familles sont aussi décrits selon l'année de recensement dans le [Guide de référence sur les familles, les ménages et l'état matrimonial – Recensement de la population, 2021](#). Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article « [Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années](#) », n° 11, Documents démographiques (n° 91F0015M au catalogue de Statistique Canada).

À noter :

- Une personne vivant dans une famille de recensement fait nécessairement partie d'un ménage privé ;
- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement ;
- Une famille de recensement peut être intacte ou recomposée ;
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme vivant dans une famille, au sens du recensement ;
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut être, par exemple, un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus, s'il vit toujours avec ses parents ;
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, à parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été comptabilisé, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec un conjoint ou une conjointe, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfants dans cette nouvelle famille ;
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement, sont considérés comme hors famille de recensement ;
- Une famille sans enfant peut désigner un couple de parents dont les enfants ont quitté le domicile familial.

Famille recomposée

Réfère aux familles comptant un couple avec enfants, qui comprennent au moins un enfant biologique ou adopté de seulement un des conjoints, mariés ou conjoints de fait, dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. La famille peut comprendre de tels enfants de chaque conjoint marié ou conjoint de fait. La famille peut aussi comprendre des enfants biologiques ou adoptés issus de la relation actuelle. Si le conjoint marié ou conjoint de fait actuel a adopté le ou les enfants de l'autre conjoint marié ou conjoint de fait, alors ce n'est plus une famille recomposée.

Ménage privé

Le concept de ménage privé s'applique à une personne ou à un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux sous-univers selon qu'ils occupent un logement collectif (ménage collectif) ou un logement privé (ménage privé).

Mobilité résidentielle un an auparavant

Mobilité, fondée sur une période d'un an. Désigne le statut d'une personne tel que déterminé par le lien entre le domicile de résidence le jour de référence (11 mai 2021) et son domicile à la même date, un an plus tôt (11 mai 2020).



Mode d'occupation du logement

Cette notion indique si le ménage possède ou loue son logement privé. Le logement privé peut être situé sur un terrain loué ou faire partie d'une copropriété (communément appelé «condominium»).

Un ménage possède son logement si l'un des membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée, par exemple si le logement est grevé d'hypothèque ou d'une autre créance.

Un ménage est considéré comme locataire si aucun de ses membres ne possède le logement. On considère qu'un ménage loue un logement même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative. La notion de «logement subventionné» indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent ceux dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Pour des raisons historiques et juridiques, l'occupation des logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Par conséquent, une catégorie spéciale «logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne» a été créée dans le cadre du recensement.

Personne immigrante

Cette notion désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, une immigrante reçue ou une résidente permanente. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrantes et immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Dans le Recensement de la population de 2021, la catégorie «Immigrant ou immigrante» comprend les personnes immigrantes qui ont été admises au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leur classification, les questions qui ont permis de les dériver, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, se reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration – Recensement de la population, 2021](#).

Personne résidente non permanente

Cette notion désigne une personne originaire d'un autre pays, dont le lieu de résidence habituel est au Canada. Les résidents non permanents font partie de l'un de ces groupes de personnes :

- Les titulaires d'un permis de travail : désigne les personnes qui détiennent un document délivré par Citoyenneté et Immigration Canada qui les autorise à travailler au Canada de façon temporaire.

- Les titulaires d'un permis d'études : désigne les personnes qui détiennent un document délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada qui les autorise à étudier dans un établissement d'enseignement désigné au Canada.
- Les demandeurs d'asile : désigne les étrangers qui ont présenté une demande de statut de réfugié lors de leur séjour temporaire au Canada et dont la demande est en attente d'une décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Cette catégorie comprend également les personnes protégées qui n'ont pas été admises comme résidents permanents, ainsi que les personnes qui ont reçu une décision négative de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ou qui ont retiré ou abandonné leur demande et n'ont pas encore régularisé leur statut ou quitté le Canada. Les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les groupes apparentés peuvent également être titulaires d'un permis de travail ou d'études.
- Les autres résidents non permanents : désigne les résidents non permanents qui ne sont ni demandeurs d'asile ni titulaires de permis de travail ou d'études. Il peut s'agir de titulaires d'un permis de séjour temporaire ou d'un super visa, ou de membres de la famille de résidents non permanents.

Un résident non permanent peut détenir en même temps un permis de travail et un permis d'études. Par ailleurs, Statistique Canada tient compte des titulaires de permis de travail et/ou d'études en processus de renouvellement de ce ou de ces permis auprès d'IRCC.

Pour plus d'informations sur la notion de résident non permanent, se référer aux documents suivants :

- [Dictionnaire – Recensement de la population, 2021 – Type de résident non permanent](#) ;
- [Les statistiques sur les résidents non permanents à Statistique Canada](#) ;
- [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration – Recensement de la population, 2021](#) ;
- [Résidents non permanents au Canada : un portrait d'une population croissante à partir du Recensement de 2021](#).

Plus haut certificat, diplôme ou grade

Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du «niveau de scolarité».

Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Elle est dérivée des réponses aux questions sur les titres scolaires, dans lesquelles on demandait aux répondants de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus.

La hiérarchie générale utilisée pour établir cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études «en classe» menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'école de métiers n'a pas nécessairement obtenu un diplôme d'études secondaires. De même, une personne titulaire d'une maîtrise ne détient pas obligatoirement un certificat ou un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat. Bien que certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité atteint.

Situation d'activité

Cette notion désigne une personne qui était occupée, en chômage ou inactive au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. La population active comprend les personnes qui participent – ou qui sont disponibles pour participer – à la production de biens et de services qui relèvent du domaine de la production tel qu'il est défini dans le Système de comptabilité nationale.

Taille convenable du logement

Cette notion indique si un ménage privé réside dans un logement de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO). Il s'agit plus précisément de déterminer si le logement comporte un nombre suffisant de chambres à coucher en fonction de la taille et de la composition du ménage.

La NNO établit ainsi le nombre de chambres à coucher dont un ménage a besoin :

- Il y a un maximum de deux personnes par chambre à coucher ;
- Les membres du ménage, peu importe leur âge, qui vivent en tant que couple marié ou en union libre partagent une chambre à coucher avec leur époux, leur épouse ou leur partenaire en union libre ;
- Les parents dans une famille monoparentale, peu importe leur âge, ont une chambre à coucher distincte ;
- Les membres du ménage âgés de 18 ans ou plus ont une chambre à coucher distincte, à l'exception de ceux qui vivent en tant que couple marié ou en union libre ;
- Les membres du ménage âgés de moins de 18 ans de même sexe partagent une chambre à coucher, à l'exception des parents dans une famille monoparentale et de ceux qui vivent en tant que couple marié ou en union libre ;
- Les membres du ménage âgés de moins de 5 ans de sexe opposé partagent une chambre à coucher si cette situation diminue le nombre de chambres à coucher requises. Cette situation se produit uniquement dans les ménages qui comportent un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe masculin et un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe féminin, et où au moins une personne de sexe féminin et une personne de sexe masculin ont moins de 5 ans.

La variable «Taille convenable du logement» et la NNO sur laquelle elle se fonde ont été élaborées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'issue de consultations auprès d'organismes provinciaux de l'habitation.



Des totaux qui paraissent erronés?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou les sous-totaux.

Données disponibles sur demande

D'autres données sont disponibles sur demande. Veuillez adresser votre requête à l'adresse suivante : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.

PRODUCTION ET RÉDACTION

Kevin Rousseau

COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE ?

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

RELECTURE

Joanie Migneault, Toky Randrianasolo et Judicael Tahiny

ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction des communications du ministère de la Famille

Nous remercions Simon David Yana du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte.

Pour citer ce document : Ministère de la Famille (2025), « Les enfants de résidents non permanents au Québec. Un portrait statistique à partir du Recensement de 2021 », Bulletin *Quelle famille?*, volume 12, numéro 2, 19 pages

ISSN : 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

© Gouvernement du Québec

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Direction générale du Bureau de la sous-ministre et secrétariat général ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.